

La femme médecin peut elle voyager avec un convoi de pèlerins sans un accompagnateur légal (mahram)?

Je sais qu'il n'est pas permis à la femme d'accomplir le pèlerinage sans un accompagnateur légal. J'ai voyagé l'année dernière avec un convoi de pèlerins, mais sans un tel accompagnateur. Cette année encore je n'ai pas d'accompagnateur. Or le convoi doit être accompagné par une femme médecin, et il n'y a pas de temps pour en chercher une autre. Dites-moi ce que j'ai à faire. Puisse Allah vous récompenser...

Louanges à Allah

Il n'est pas permis à la femme

de voyager sans un accompagnateur légal, même si le voyage est effectué dans

le cadre du hadj ou de la oumra, en vertu de ce qu'al Boukhari et Mouslim ont rapporté respectivement (sous les numéros 1729 et 2391) d'après Ibn Abbas

(P.A.a) selon lequel le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit:

«La femme ne voyage pas sans un accompagnateur légal, et aucun homme ne doit

entrer chez elle sans la présence d'un mahram.»

-

Un homme lui dit: «Messenger d'Allah! Je voudrais

me joindre à l'armée telle...alors que ma femme veut accomplir le pèlerinage.»

-

«Accompagnage-la.»

S'agissant du pèlerinage

surrogatoire, on interdit à la femme de l'effectuer sans mahram, d'après la majorité des ulémas. Certains affirment même que cela fait l'objet d'un consensus.

Le fait que le

convoi soit tenu de se faire accompagner par une femme médecin et l'insuffisance

du temps pour chercher une autre femme médecin ne vous permettent pas

de partir

avec eux sans un accompagnateur légal.. Comment un fidèle pourrait il se rapprocher

de son Maître à travers le pèlerinage ou une assistance offerte à autrui dans

la désobéissance à Allah?!

Nous demandons

à Allah de vous assister et de vous raffermir.

Allah le sait mieux.